



WITTELSHEIM



Département du Haut-Rhin
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

Jeudi 1^{er} février 2024

Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire
En Salle du Conseil à la mairie de Wittelsheim
Date de la convocation : 26/01/2024

Conseillers élus : 33
Conseillers en fonction : 33

Présents (27) :

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN, M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, Mme Mauricette BENAZOUGUI, M. Julien RIESEMANN, M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Frédéric KRZEMINSKI, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ, Mme Magalie WALTER-DESTAILLEUR, M. Quentin FRIED, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, M. Redouan DARKAOUI, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, M. Claude WEISS.

Membres absents ayant donné procuration (7) :

M. Julien RIESEMANN donne procuration à Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, du point n°1 au point n°9 ;
Mme Rose-Marie BECK donne procuration à M. Fabrice AMADORI.
Mme Christelle CZERW donne procuration à Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN ;
Mme Marie-Thérèse JOGA donne procuration à Mme Marie-Pierre HARTZ.
M. Sébastien LACH donne procuration à M. Jacques HOLDER
Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU donne procuration à Mme Pascale ZIMMERMANN.
Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN donne procuration à Mme Agnès ARMSPACH.

Quorum atteint : atteint tout au long de la séance

Pôle Ressources
Service Finance
FL

POINT N°9 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Rapporteur : M. Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire

Le document de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 est joint en annexe n°4.

Il éclaire l'assemblée sur les axes prioritaires de l'action municipale pour l'année 2024, au regard du contexte économique et budgétaire d'une part, et des perspectives financières de la ville d'autre part.

- Mieux maîtriser les finances publiques et la réforme de la nouvelle responsabilité financière des gestionnaires publics via la vidéo ci-après.

<https://youtu.be/r9vY9oF5zfY>

Le Conseil Municipal, à la majorité, deux Conseillers Municipaux Délégués et trois Conseillers Municipaux s'étant abstenus, décide :

- **D'acter le débat quant aux orientations budgétaires pour l'année 2024, comme présenté en annexe.**

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat	02/02/24
	Publication - Notification	02/02/24

Le Maire

POUR LE MAIRE,
l'Adjoint Délégué
Christine HAEGELEN DHALLENNE

MAIRIE DE WITTELSHEIM



Pour extrait conforme

Le Maire

Yves GOEPFERT

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

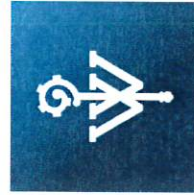
CONSEIL MUNICIPAL DU
1^{ER} FEVRIER 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2024

Application agruée E. Legatix.com

93_DE-165-21690759-2024/02-01-0101-2024/02



A l'instar de 2023, le débat d'orientations budgétaires pour 2024 s'inscrit dans un contexte marqué par **une forte incertitude**. Cela complice bien entendu l'exercice budgétaire. Le contexte géopolitique, **la crise de l'énergie** et les taux d'intérêts des emprunts, nous incitent à la prudence, et orientent la politique de la ville vers un **plan pluriannuel d'investissement** qui permettra de réaliser des économies d'énergie.

Le budget qui sera proposé au vote du Conseil Municipal en mars intègre ces éléments d'incertitude **plus nombreux que d'ordinaire**, et des **arbitrages budgétaires** seront nécessaires afin de tenir les objectifs fixés par le programme politique de l'équipe municipale.



1) Cadre législatif



Dans toutes les communes de 3500 habitants et plus, l'article L2312-1 du CGCT impose au maire de présenter au conseil municipal **dans les deux mois précédant l'examen du budget un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure de la gestion de la dette.**

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, il doit en outre informer sur **la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.**

Le budget primitif est voté **au cours d'une séance ultérieure et distincte**, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice **doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité**, dans un délai d'un mois après son adoption.

2) Loi de finances 2024

RECU EN PREFECTURE
Le 02/02/2024
Application agréée E.legaliser.com
99_DE-105-2109/0759-2024/0201-09103_2024102

2.1 Contexte macro-économique

L'année 2023 a été marquée par des **niveaux d'inflation particulièrement élevés**. Cela a conduit les banques centrales à un resserrement monétaire et à des hausses des taux d'intérêts pour tenter de contenir cette inflation, et par conséquent un poids a été ajouté sur la croissance mondiale.

En 2024, une baisse de l'inflation est prévue, mais la prudence reste de mise car ce ne sera pas forcément signe de relance économique. Il se pourrait que le taux d'épargne des ménages soit impacté également.

Le projet de loi de finances pour 2024 validé par le conseil constitutionnel le 28 décembre 2023 prévoit une hausse du soutien de l'Etat aux collectivités territoriales de 1,75 milliards d'euros, ce soutien ne passe pas par les dotations mais plutôt par des aides à l'investissement. Il faut noter toutefois que l'optimisme de ce PLF a été pointé du doigt car il a été bâti sur des hypothèses d'inflation à 2,6 % et une croissance du PIB à +1,4 %.



2.2 La poursuite annoncée de la stabilité des dotations

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2024 prévoit **une légère augmentation des dotations aux collectivités locales**, à savoir 1% sur l'enveloppe globale. Elisabeth BORNE avait ainsi annoncé, en marge des discussions au Parlement, que « 60 % des collectivités verront leurs dotations progresser ».

Dans le même temps, d'autres dotations devraient voir leurs montants se réduire, comme le fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle, ou la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle.

Le maintien des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties n'augmente pas l'effort fiscal. Les conséquences liées à ce maintien tendent à prévoir avec prudence les dotations perçues par la collectivité. **En effet, la dotation nationale de péréquation et la dotation globale de fonctionnement sont calculées en tenant compte de l'effort fiscal fourni par la collectivité.**

3) Les recettes de fonctionnement

3.1 Les recettes des services et du domaine

Les recettes du domaine devraient rester sensiblement les mêmes.

Ces dernières concernent la vente de bois, la part fixe du photovoltaïque, les produits de la chasse...

Nous arriverons donc à un total de recettes au chapitre 70 de **700 000 €**.



3.2 Les recettes fiscales

Depuis la mise en place en place de la M57 (au 01/01/2023), le chapitre des recettes fiscales a été séparé en deux nouveaux chapitres, d'une part les taxes locales, et d'autre part la fiscalité reversée.

Les produits des impôts directs locaux attendus pour l'année 2024 s'élèvent à environ **1 750 000 €.**

A l'instar des taxes foncières, les autres recettes fiscales ne devraient pas connaître d'évolutions majeures. L'ensemble de ces recettes (attributions de compensation, taxes sur l'électricité, ou les droits de mutation) s'élèverait à **4 239 000 €.**



3.3 Les recettes fiscales

Les taxes sur lesquelles le Conseil Municipal dispose d'un pouvoir de taux (pouvoir de déterminer l'évolution du produit fiscal en fonction du taux adopté) sont les suivantes :

	Taux 2021			Taux 2022			Taux 2023		Taux proposés 2024
	Part ville	Part département	TOTAL	Part ville	Part département	TOTAL	Part ville	TOTAL	
Foncier bâti	18,79%	13,17%	31,96%	31,96%		31,96%	31,96%	31,96%	
Foncier non bâti	78,48%		78,48%	78,48%		78,48%	78,48%	78,48%	

Pour rappel, l'article 16 de la loi de finances pour 2020 prévoit l'obligation du transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes à compter de l'exercice 2021, et cela afin de compenser la perte de recettes de la taxe d'habitation .

Malgré la hausse des charges, et l'inflation que subit le budget de la ville, la collectivité a décidé de **conserver les taux à leur niveau depuis 2011 et ne prévoit pas d'augmentation en 2024.**



3.4 Les dotations, subventions et participations de fonctionnement

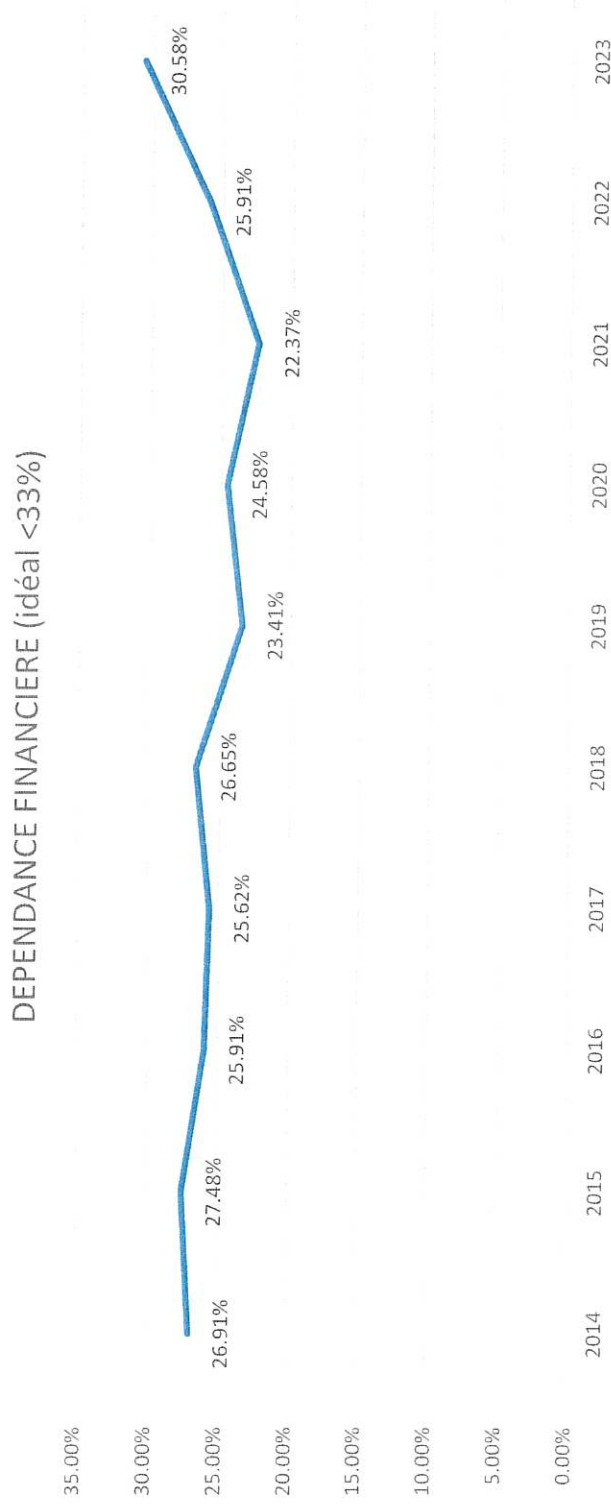
Comme précisé précédemment, **le Projet de Loi de Finances 2024 n'apporte pas d'évolution majeure dans l'attribution des dotations, mais augmente ses aides à l'investissement.**

La prudence est de mise quant au montant d'attribution des dotations, puisque les chiffrages devraient parvenir des services de l'Etat d'ici fin mars.

L'ensemble des crédits inscrits à ce chapitre s'élèvent à **3 105 000 €.**



3.5 Les dotations, subventions et participations de fonctionnement



Les dotations et participations comprennent de nombreux postes, les principaux étant la DGF et la DSU ainsi que d'autres compensations versées par l'Etat.

Après de fortes baisses entre 2012 et 2017, la dotation globale de fonctionnement est relativement stable depuis 2018.

Le fait de percevoir d'autres recettes que celles transférées de l'Etat, nous permet de maintenir **notre taux de dépendance financière en dessous du seuil des 33%**. La recherche de nouvelles recettes doit être poursuivie afin de continuer dans ce sens.



3.6 Les autres produits de gestion courante

Les recettes de ce chapitre concernent principalement les revenus des immeubles (locations de salles), les loyers des logements communaux ainsi que l'excédent des budgets annexes clôturés.

Les prévisions s'élèvent à un total de 615 000 € dans le chapitre.

3.7 Les produits exceptionnels

Il s'agit principalement des produits reçus des assurances, des produits que l'on avait annulés par voie d'admission en non-valeur, ou encore d'annulation de dépenses sur des exercices antérieurs.

Nous prévoyons d'inscrire 45 000 € dans ce chapitre.



REÇU EN PREFECTURE
Le 02/02/2024
Application approuvée E. Leguiller.com
99_DE-168-216-02759-2024/201-1919A_2024 R2

3.8 Opération d'ordre de transfert entre section

Des rattrapages comptables d'amortissements non réalisés depuis plusieurs années continuent d'être réalisés.

Il ne s'agit là que d'écritures comptables, mais qui permettent de refléter la réalité du patrimoine de la collectivité.

Le montant total des crédits inscrits s'élève à 900 000 €.



3.9 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES FONCTIONNEMENT					
CHAPITRE	BP 2023	Réalisation estimée CA 2023	Estimation BP 2024	Evolution 2024/2023 (BP)	
013	93 000,00 €	-19 173,24 €	45 000,00 €	-51,61 %	
ATTENUATION DE CHARGES (Remboursement salaire en cas d'arrêt maladie)					
70	679 650,00 €	1 097 915,65 €	750 000,00 €	10,35 %	
PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (Concessions cimetièrre, chasse, vente de bois et refabrications diverses, ...)					
73	1 811 000,00 €	1 741 425,00 €	1 750 000,00 €	-3,37 %	
IMPOTS ET TAXES					
731	4 427 318,00 €	4 197 739,60 €	4 239 000,00 €	-4,25 %	
Fiscalités reversées					
74	3 024 000,00€	3 107 133,61 €	3 105 000,00 €	2,68 %	
DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de Solidarité Urbaine, Dotation Nationale de Péréquation)					
75	991 930,12 €	365 258,83 €	615 000,00 €	-38,00 %	
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (Loyers, baux)					
77	35 000,00 €	41 313,36 €	45 000,00 €	28,57 %	
PRODUITS EXCEPTIONNELS (remboursement des sinistres, cessions de terrains)					
78	2 479,08 €	2 479,08 €	5 530,00 €	123,07 %	
REPRISE DES AMORTISSEMENT, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS (créances douteuses)					
042	952 594,07 €	450 000,00 €	900 000,00 €	-5,84 %	
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (provision constituée non réalisée)					
R002	464 753,65€	464 753,65 €	110 000,00€	-76,33 %	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (COMPTE 1068 déduit) (résultats de clôture -part affectée à l'investissement)					
RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT		12 481 724,92 €	11 448 845,54 €	-7,35 %	



4) Les dépenses de fonctionnement

4.1 Les charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent **les fluides, les achats, les prestations de service, les abonnements, les contrats de maintenance, l'entretien des bâtiments et de la voirie, les animations, etc...**

Ces dernières seront en diminution de 25,23 % pour l'année 2024. C'est un réel challenge qui est imposé aux services, mais l'objectif est de faire le nécessaire avec moins de moyens.

Les actions menées cette année seront conditionnées par la mise en œuvre d'une gestion extrêmement rigoureuse en tenant compte du contexte particulièrement contraint.

4.2 Les charges de personnel

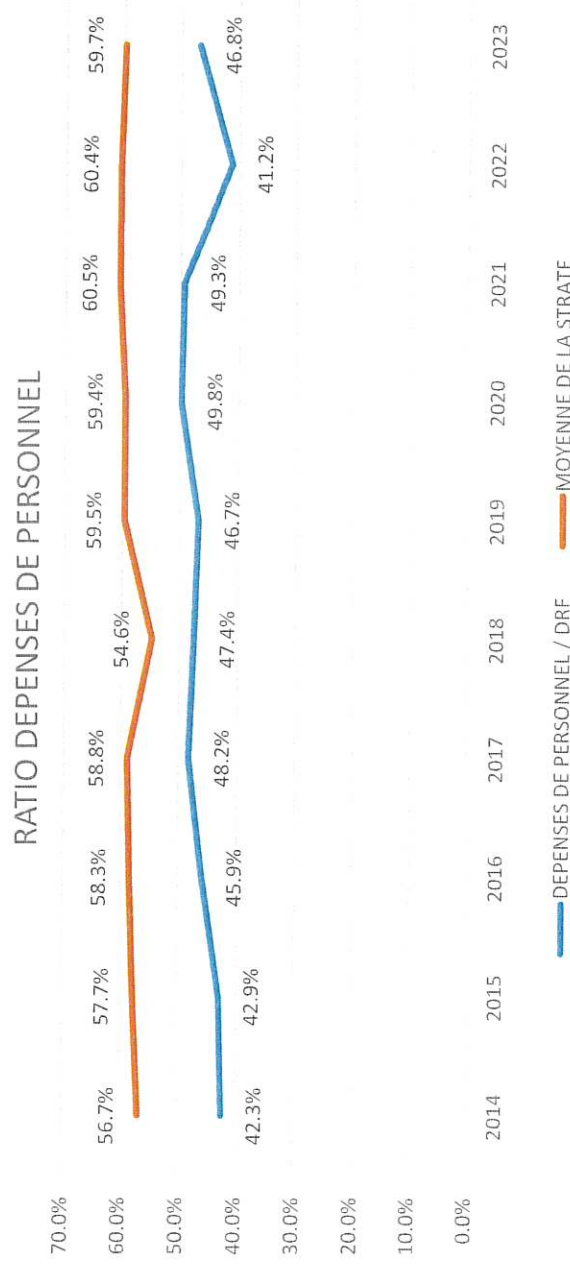
La restructuration des services est désormais terminée et les derniers recrutements en cours arriveront en ce début d'année 2024. **L'objectif de renforcer les équipes municipales est désormais atteint.**

En 2023, une hausse du point d'indice s'est invitée de manière imprévue sur la moitié de l'année, malgré cela, nous avons respecté le crédit budgétaire prévu.

En 2024, une hausse des grilles salariales a aussi été mise en place par l'Etat, et une nouvelle hausse de la valeur du point d'indice n'est pas à exclure en cours d'année.

Le gouvernement a également renvoyé sur les collectivités la décision d'attribuer **une prime de pouvoir d'achat sans aucune contrepartie financière pour la commune.**

Afin de limiter ces hausses, une maîtrise stricte des heures supplémentaires est à prévoir.



4.3 Les autres charges de gestion courante

Il s'agit principalement du versement des subventions aux associations, des contributions aux organismes de regroupement intercommunal (SDIS, Brigades vertes, Thur-Aval), de la participation financière versée pour la réhabilitation du Quartier de la Thur et de Sobieski et des indemnités des élus. On y retrouve également les licences pour logiciel qui sont désormais louées plutôt qu'achetées afin de profiter de toutes les mises à jour sans surcoût.

Nous prévoyons une dépense totale à ce chapitre de 1 505 000 € environ.

4.4 Les charges financières

Ce chapitre est concerné principalement par **les intérêts des emprunts**.

Pour mémoire, aux vues des taux d'intérêts sur l'année, nous n'avons pas souscrit d'emprunt en 2023, même si 1 000 000 € étaient prévus au budget. Le montant attribué à ce chapitre en 2024 est de **130 000 €**.

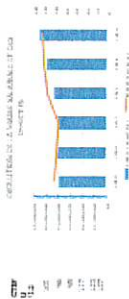
4.5 Situation financière de la collectivité

REÇU EN PREFECTURE
Le 02/02/2024
Application approuvée E.legaliser.com
59_UE-1058-2459/037579-24/041024-19109_2024192

DEPENSES FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	BP 2023	Réalisation estimée CA 2023	Estimation BP 2024	Evolution 2024/2023 (BP)
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL (achats stockés ou non stockés, prestations de services extérieurs)	4 071 839,92€	3 522 376,07 €	3 044 530,00 €	- 25,23%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 997 000,00 €	4 966 665,01 €	5 650 000,00 €	+ 13,07%
014 ATTENUATION DE PRODUITS (Prélèvements FPIC, FNGIR)	349 500,00 €	334 856,00 €	345 000,00€	- 1,29%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (Subventions & participations, indemnités et formation des élus – Thur et Sobieski)	1 929 717,44 €	1 610 650,27 €	1 505 000,00€	- 22,01%
66 CHARGES FINANCIERES (intérêts des emprunts)	150 000,00 €	144 335,91 €	130 000,00 €	- 13,33%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES (Participation Ville – Thur et Sobieski)	40 000,00 €	30 304,64 €	30 000,00 €	- 25,00%
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (Créances douteuses)	5 530,00 €	5 530,00 €	7 000,00 €	+ 26,58%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (Amortissements)	938 137,56 €	758 742,75 €	853 000,00 €	- 9,08%
DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT	12 481 724,92 €	11 373 460,65 €	11 564 530,00 €	- 7,35%





la masse salariale est de 5 650 000 €.

2024 - 02/02/2024

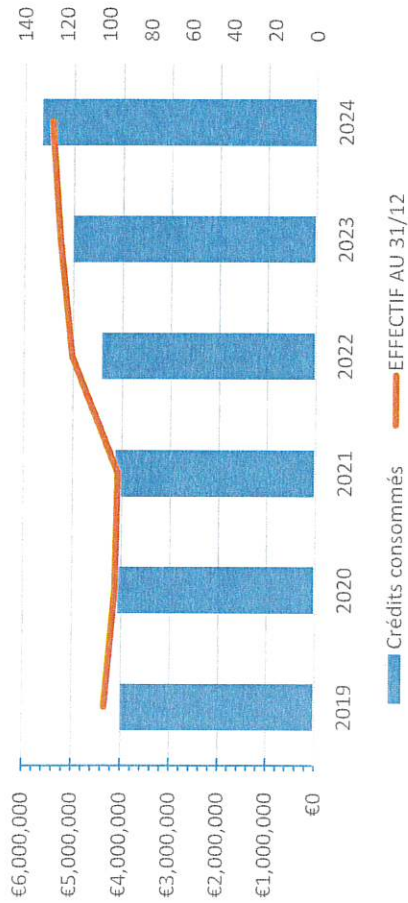
REÇU EN PREFECTURE
le 02/02/2024
Applications agréées E-logipol.com
92_DE-166-2169/2756-2024/2024-10101_2024/12

es de personnel – suite

penses de personnel au cours des 5 dernières années est la suivante :

ANNEE	Crédits consommés	Evolution annuelle	EFFECTIF AU 31/12
2019	3 992 297 €	2,14%	101
2020	4 061 284 €	1,73%	96
2021	4 121 961 €	1,49%	95
2022	4 413 064 €	7,06%	117
2023	4 996 000 €	13,23%	123
2024	5 650 000 €	13,15%	127

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE ET DES EFFECTIFS



Pour 2024, l'estimatif de la masse salariale est de 5 650 000 €.



5) Situation financière de la collectivité

5.1 L'autofinancement

L'autofinancement correspond à la différence entre les recettes (hors cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement.

Il faut tenir compte qu'en 2021 nous avons intégré l'excédent de clôture du budget assainissement qui a été transféré à M2A en 2022.

En 2023, s'est poursuivie l'inflation commencée en 2022. En 2024, le challenge est de revenir à une épargne brute supérieure à celle de 2023.



5.2 La dette

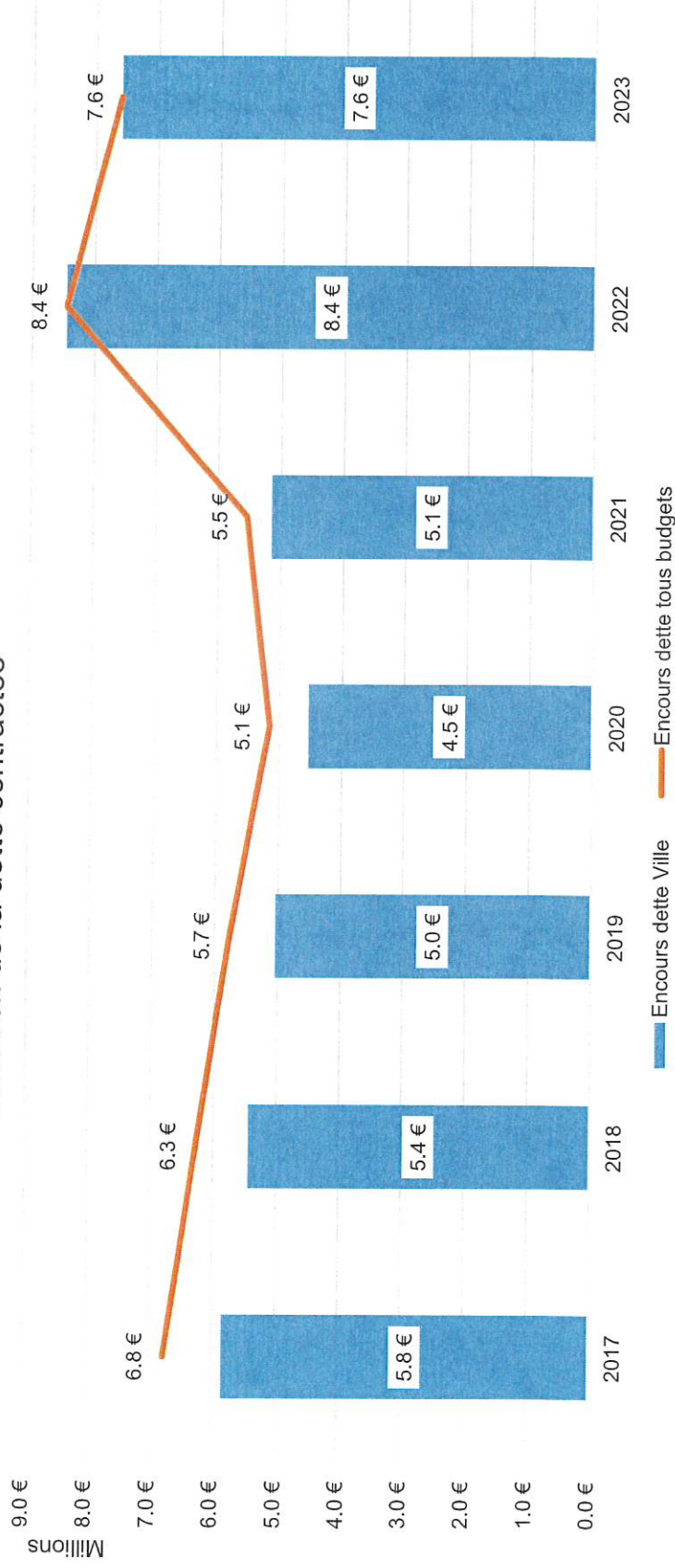
RECU EN PREFECTURE
Le 02/02/2024
Application agréée E-legaliser.com
99_DE-068-2156/0759-2024 0201-09 03_2024 02

Elle reste pour Wittelsheim à **un niveau en-dessous des communes de même strate. Après des années de capitalisation et de baisse de la dette.** L'objectif, est toujours de rester en dessous de la moyenne de la strate tout en frôlant ce ratio de près.

La dette contractée s'élève à **7 582 008,47 € fin 2023 soit environ 722,10 € par habitant** (La moyenne de la strate est de 816 €).

Par ailleurs, on voit que depuis 2022, l'encours de la dette ne concerne que le budget principal.

Evolution de la dette contractée



6) Situation financière de la collectivité : Recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
CHAPITRE	BP 2023	Réalisation estimée		Evolution 2023/2022 (BP)		
		CA 2023	Estimation BP 2024			
10	700 000,00 €	669 203,32 €	800 000,00 €	- 14,29%		
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (Excédent de fonctionnement, FCTVA, taxe d'aménagement)						
13	2 329 479,00 €	190 462,11 €	1 950 000,00 €	- 16,29%		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES						
16	1 000 000,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €	+90%		
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES						
024	1 255 530,93 €	-	705 000,00 €	- 43,85%		
PRODUITS DES CESSIONS (Vente de terrains)						
040	938 137,56€	758 742,75 €	853 000,00 €	-9,08%		
OPERATIONS D'ORDRES DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (Amortissements)						
041	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0%		
OPERATIONS PATRIMONIALES (Transfert du 20 au 23)						
001	3 727 996,51 €	-	110 000,00€	-97,00%		
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE						
	10 051 144,00 €	7 059 028,96 €	6 418 000,00€	-36,15%		
RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT						

7) Situation financière de la collectivité : Dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	CHAPITRE	BP 2023	Réalisation estimée		Evolution 2024/2023 (BP)
			CA 2023	BP 2024	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	59 604,31 €	42 657,41 €	0,00 €	-100,00%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	866 266,20 €	860 266,20 €	830 000,00 €	-4,19%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Frais d'études, logiciels...)	695 707,85 €	240 778,71 €	500 000,00 €	-28,13%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	96 700,00 €	56 700,00 €	60 000,00 €	-37,95%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Terrains, mobilier, informatique...)	6 534 601,43 €	3 193 455,14 €	3 028 000,00 €	-53,66%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (Gros travaux sur bâtiment)	745 670,14 €	417 873,27 €	1 000 000,00 €	+34,11%
040	OPERATIONS D'ORDRES ENTRE SECTIONS	952 594,07€	450 000,00 €	900 000,00 €	-5,52%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,00%
	DEPENSES TOTALES DE D'INVESTISSEMENT	10 051 144,00 €	3 637 955,30 €	6 418 000,00 €	-36,15%

8) Orientations budgétaires 2024 de la collectivité

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 – PRINCIPALES PROPOSITIONS

Chapitre 20

Frais d'études gestion technique des bâtiments

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais d'études création d'un quartier des sports

Frais de publication

Acquisition de logiciels informatiques (gestion du temps...)

Acquisition de logiciels contrôle d'accès des bâtiments

Frais d'études autoconsommation collective

Frais d'études régie de production

Chapitre 204

Subventions d'équipements versées aux associations

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS

8) Orientations budgétaires 2024 de la colle

REÇU EN PREFECTURE
Le 02/02/2024
Application: EspaceElopatier.com
959_DE-004-2169/0759-2024/0201-0100_2024102

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 – PRINCIPALES PROPOSITIONS

Chapitre 21

Création d'un nouveau périscolaire (Centre)
Finalisation du plan numérique des écoles (Centre)
Petits travaux dans les bâtiments scolaires
Toiture - Arc en Ciel
Aménagement espace de glisse urbain
Rénovation de la médiathèque (solde 2023)
Contrôle d'accès et interconnexion des bâtiments municipaux
Petits travaux ancien DH
Travaux ancienne DG (chauffage)
Matériel roulant et outillage pour le CTM
Renouvellement des extincteurs
Cimetière: installation d'un ossuaire et pose d'enrobés (allées)
Poste de police municipale
Marquage routier (ensemble de la ville)

BUDGETS ANNEXES LOTISSEMENTS



LES POINTS CLES :

- Deux nouveaux budgets annexes créés en 2023 : Lotissements « Le Hohneck » et « Le pré des Charbonniers »
- Trois budgets annexes qui arrivent bientôt à leur clôture, Zact Nord, Amélie et Mermoz. Les dernières écritures comptables devraient être réalisées en 2024.



Conclusion

En deux ans, **les dépenses de fonctionnement en ce qui concerne l'électricité ont augmenté de 40% pour Wittelsheim** (et 44% à l'échelle nationale). Pour le gaz, énergie majeure actuelle pour le chauffage des bâtiments publics, **l'augmentation se monte à 665%**. Les dépenses de carburant **ont augmenté quant à elles de 86%** au cours des deux exercices budgétaires précédents. Tant et si bien que la collectivité doit faire face à une dépense supplémentaire de l'ordre de **plus d'un million d'euros**.

Depuis presque deux années, la ville a eu la capacité de contenir cette hausse des prix grâce à un excédent de fonctionnement obtenu par une gestion saine et rigoureuse de ses dépenses. **Nous continuerons en 2024 !**

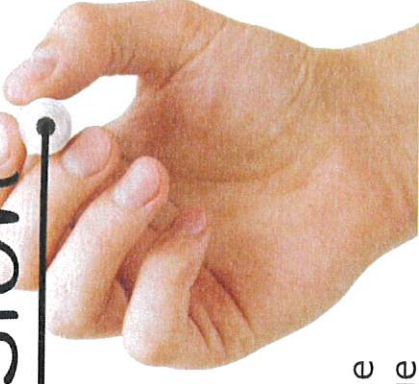
En adéquation aussi avec le résultat de l'audit des risques psychosociaux, il avait été approuvé **la nécessaire augmentation de la masse salariale** de la collectivité en corrélation avec les projets d'envergure qu'elle ambitionne. Pour 2024, l'administration est à l'équilibre quant à sa politique des ressources humaines, affichant un taux d'administration conforme et satisfaisant pour rendre un service au public de qualité ; il n'est pas prévu de nouveaux recrutements pour 2024 hormis ceux actuellement en cours ainsi que ceux qui résulteraient d'un départ en retraite ou d'une mutation vers une autre collectivité.

Le projet de loi de finances 2024 ne semble pas prévoir une augmentation de la dotation globale de fonctionnement, une des ressources pourtant essentielles des collectivités ! Parallèlement, l'équipe municipale actuelle **a fait le choix de ne pas augmenter son potentiel fiscal** (augmentation des taux communaux) **ceci jusqu'à la fin du mandat en cours**.

Alors que par les années passées, il s'agissait de faire plus avec moins, les orientations budgétaires 2024 laissent entrevoir l'obligation de **faire au moins aussi bien ...avec moins !**



Conclusion



La situation n'est pas alarmiste mais doit être justement appréhendée. Wittelsheim a été une collectivité raisonnable depuis toujours et qui s'obligera pour 2024 à être encore davantage raisonnée notamment en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement. Seules persisteront au budget primitif 2024 **les dépenses dites essentielles et indispensables** au détriment des autres. Ces économies du quotidien permettront de maintenir pour la fin de l'exercice **un autofinancement satisfaisant, gage de crédibilité, ceci afin de permettre la réalisation d'investissements conséquents.**

Pour Wittelsheim, ils seront d'ailleurs nombreux en 2024 !

Le futur périscolaire du centre entamera son chantier, les locaux incendiés de la police municipale seront réhabilités, l'interconnexion des bâtiments (phase 1) débutera par la mise en place du contrôle d'accès, le projet de création d'une régie municipale d'électricité démarrera ou encore le plan numérique aux écoles sera achevé.